



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 JUIN 2024**

Nombre de membres composant le Conseil 33
Nombre de membres présents à la séance 24
Nombre de membres représentés 6
Nombre de membres non représentés 3

Le mardi 18 juin 2024 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Laura MANACH, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Anne MAROLLEAU donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Frédéric GOMES donne procuration à Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Murielle VILLETTELLE donne procuration à Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Madame Carmen PEREZ donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 7

BUDGET ANNEXE DU CINÉMA - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

PREAMBULE - Madame Chantal ALLAIN, 6ème Adjointe au Maire déléguée à la jeunesse, au handicap et à la culture

Mes chers collègues,

Le Compte Financier Unique du budget annexe du cinéma a été adopté pour la première fois lors de la séance du conseil municipal du 13 juin 2023 et retraçait l'ensemble des mouvements réalisés en fonctionnement et investissement en 2022, tant en dépenses qu'en recettes.

Pour mémoire le Compte Financier Unique est une fusion du compte de gestion présenté par le Comptable public et du compte administratif produit par l'ordonnateur (Le Maire).

Je vais donc vous présenter le Compte Financier Unique relatif à l'exercice 2023 qui présente les résultats suivants :

Réalisations 2023	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	126 996,61	126 996,61	0,00
Section d'investissement	3 116,97	76 819,87	73 702,90
Total	130 113,58	203 816,48	73 702,90

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	59 939,00	0,00	- 59 939,00
Total	59 939,00	0,00	-59 939,00

Résultat cumulé (réalisations + restes à réaliser + résultats antérieurs reportés)	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	126 996,61	126 996,61	0,00
Section d'investissement	63 055,97	76 819,87	13 763,90
Total	190 052,58	203 816,48	13 763,90

L'excédent global de clôture est de 73 702,90 € en 2023 contre 72 717,87 € en 2022.

Le résultat cumulé 2023 qui tient compte des restes à réaliser est de 13 763,90 €.

Les réalisations 2023 du budget annexe du cinéma se décomposent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses :

Chapitre	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	38 190,00	18 050,27	44 940,00	36 228,88	45 150,00	40 494,25	89,69%	4 265,37	11,77%
012 CHARGES DE PERSONNEL	94 000,00	82 192,52	94 000,00	88 888,05	108 000,00	82 400,36	76,30%	-6 487,68	-7,30%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00	24,00	1 400,00	0,00	400,00	0,00	0,00%	0,00	#DIV/0!
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00	0,00%	0,00	#DIV/0!
Total des dépenses réelles de fonctionnement	132 390,00	100 266,79	140 540,00	125 116,93	153 750,00	122 894,61	79,93%	-2 222,32	-1,78%
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	3 945,00	3 945,00	4 099,00	4 099,00	4 102,00	4 102,00	100,00%	3,00	0,07%
Total des dépenses de fonctionnement	136 335,00	104 211,79	144 639,00	129 215,93	157 852,00	126 996,61	80,45%	-2 219,32	-1,72%

En 2023, les dépenses de fonctionnement représentent 126 996,61 € en baisse de 1,72% par rapport à 2022, soit -2 219,32 €.

Parmi ces dépenses les postes budgétaires principaux sont les suivants :

- Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 82 400,36 €
- Les locations mobilières (chapitre 011 / 61358) : 19 578,71 € dans le cadre de la location de films et du terminal de paiement bancaire
- Les impôts et taxes (chapitre 011 / 637) : 5 405,83 € de paiement de redevances et taxes auprès de la SACEM et du CNC en lien avec le nombre d'entrées réalisées
- Autres frais divers (chapitre 011 / 6188) : 4 422,72 € pour l'adhésion au Groupement de Programmation des Cinémas Indépendants (3852,00 €) et la pose d'affiches sur la colonne Moris (570,72 €)
- Les frais de maintenance (chapitre 011/ 6156) : 3 988,07 € pour garantir la réception des films de manière dématérialisée, ainsi que la maintenance du logiciel de billetterie et du vidéo-projecteur.
- Les frais de communication (chapitre 011 / 6236) : 3 275,92 € pour les supports de programmation et promotion tels que les affiches de films et flyers.
- Les frais d'entretien et réparations (chapitre 011 / 61558) : 2 703,78 € pour des réparations sur l'écran et lampe du projecteur.

On retrouve également les opérations d'ordre relatives à l'amortissement des dépenses d'équipement pour un montant de 4 102,00 € qui est neutre budgétairement puisque la même somme est comptabilisée en recettes d'investissement.

Les recettes :

Chapitre	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTE	27 000,00	17 709,73	38 000,00	39 436,24	40 000,00	49 067,38	122,67%	9 631,14	24,42%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	108 348,00	85 451,48	105 652,00	88 792,69	115 097,00	75 174,23	65,31%	-13 618,46	-15,34%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	63,58	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
Total des recettes réelles de fonctionnement	135 348,00	103 224,79	143 652,00	128 228,93	155 097,00	124 241,61	80,11%	-3 987,32	-3,11%
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	987,00	987,00	987,00	987,00	2 755,00	2 755,00	100,00%	1 768,00	179,13%
Total des recettes de fonctionnement	136 335,00	104 211,79	144 639,00	129 215,93	157 852,00	126 996,61	80,45%	-2 219,32	-1,72%

En 2023, les recettes liées aux entrées s'élèvent à 49 067,38 € et sont en hausse de 24,42% par rapport à l'exercice 2022.

Le budget annexe du cinéma est financé principalement par la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la commune pour un montant de 75 174,23 € (-15,34%).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses :

Chapitre	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	17 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 461,87	1 541,00	72 717,87	0,00	93 400,00	361,97	0,39%	361,97	#DIV/0!
Total des dépenses d'équipement	71 146,87	1 541,00	72 717,87	0,00	93 400,00	361,97	0,39%	361,97	#DIV/0!
040 OPÉRATIONS D'ORDRE	987,00	987,00	987,00	987,00	2 755,00	2 755,00	100,00%	1 768,00	179,13%
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	17 685,00	17 685,00	0,00	0,00	#DIV/0!	-17 685,00	-100,00%
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	72 133,87	2 528,00	91 389,87	18 672,00	96 155,00	3 116,97	3,24%	-15 555,03	-83,31%

En 2023 le cinéma a fait l'acquisition d'un lecteur DVD Blue ray pour un montant de 361,97 €.

Les opérations d'ordre réalisées pour un montant de 2 755,00 € concernent l'amortissement des subventions d'équipement, cette somme étant neutre budgétairement du fait de sa comptabilisation également en recette d'investissement.

Les recettes :

Chapitre	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
13 Subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	19 335,13	0,00	0,00%	0,00	#DIV/0!
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	19 335,13	0,00	0,00%	0,00	#DIV/0!
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	68 188,87	68 188,87	69 605,87	69 605,87	72 717,87	72 717,87	100,00%	3 112,00	4,47%
040 OPÉRATIONS D'ORDRE	3 945,00	3 945,00	4 099,00	4 099,00	4 102,00	4 102,00	100,00%	3,00	0,07%
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	17 685,00	17 685,00	0,00	0,00	#DIV/0!		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	72 133,87	72 133,87	91 389,87	91 389,87	76 819,87	76 819,87	100,00%	-14 570,00	-15,94%

Les recettes d'investissement sont issues du solde d'exécution d'investissement reporté de l'exercice n-1 (72 717,87 €) et de la dotation aux amortissement (4 102,00 €).

Suite à cette présentation de la réalisation comptable, je vous propose d'approuver les résultats constatés au Compte Financier Unique 2023 du budget annexe du cinéma et de confirmer l'affectation du résultat arrêté provisoirement.

Principaux textes réglementaires	- articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales - nomenclature M57
Principaux documents de référence	- projet de compte financier unique 2023 – budget annexe du cinéma

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 11/06/2024

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	23	Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELLE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (liste "joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous")
Contre	4	Monsieur Jean-François CLAIR (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Carmen PEREZ (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont")
Abstention	2	Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (), Monsieur Philippe PLATON ()

Article 1^{er} : Approuve le Compte Financier Unique pour l'exercice 2023 du budget annexe cinéma, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieur reporté en section de fonctionnement	0,00
Résultat de clôture de l'exercice 2023	0,00
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	985,03
Résultat antérieur reporté en section d'investissement	72 717,87
Résultat de clôture de l'exercice 2023	73 702,90

Article 2 : reconnaît la sincérité des restes à réaliser qui peuvent se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
59 939,00	0,00 €

Article 3 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 4 : Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (réalisations majorées du solde des restes à réaliser) confirme l'affectation suivante :

- Résultat de fonctionnement (compte 002) : 0,00 €

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE

Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime OUANOUNOU

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 24 JUIN 2024

Télétransmise au contrôle de légalité le : A Joinville-le-Pont le

24 JUIN 2024

